



CC Thelloise (Siren : 200067973)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Neuilly-en-Thelle
Arrondissement	Senlis
Département	Oise
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	30/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Pierre DESLIENS

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	7 Avenue de l'Europe
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60530 NEUILLY-EN-THELLE
Téléphone	03 44 26 99 50
Fax	03 44 26 99 77
Courriel	contact@thelloise.fr
Site internet	www.thelloise.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	GEMAPI, VERSEMENT TRANSPORT
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	redevance spéciale

## Population

Population totale regroupée	62 528
-----------------------------	--------

Densité moyenne 198,51

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 41

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Abbecourt (216000059)	871
60	Angy (216000158)	1 153
60	Ansacq (216000166)	279
60	Balagny-sur-Thérain (216000430)	1 676
60	Belle-Église (216000596)	701
60	Berthecourt (216000653)	1 628
60	Blaincourt-lès-Précy (216000745)	1 223
60	Boran-sur-Oise (216000869)	2 173
60	Cauvigny (216001347)	1 667
60	Chambly (216001388)	10 102
60	Cires-lès-Mello (216001545)	4 043
60	Crouy-en-Thelle (216001842)	1 134
60	Dieudonné (216001966)	952
60	Ercuis (216002105)	1 642
60	Foulangues (216002477)	199
60	Fresnoy-en-Thelle (216002576)	900
60	Heilles (216003046)	666
60	Hodenc-l'Évêque (216003137)	239
60	Hondainville (216003145)	735
60	Lachapelle-Saint-Pierre (216003319)	851
60	Le Coudray-sur-Thelle (216001644)	546
60	Le Mesnil-en-Thelle (216003947)	2 357
60	Mello (216003897)	615
60	Montreuil-sur-Thérain (216004218)	249
60	Morangles (216004242)	420
60	Mortefontaine-en-Thelle (216004283)	1 002
60	Mouchy-le-Châtel (216004325)	81
60	Neuilly-en-Thelle (216004457)	4 120
60	Noailles (216004572)	2 879
60	Novillers (216004630)	364
60	Ponchon (216004986)	1 155
60	Précy-sur-Oise (216005074)	3 331
60	Puiseux-le-Hauberger (216005116)	853
60	Sainte-Geneviève (216005694)	3 494
60	Saint-Félix (216005686)	627
60	Saint-Sulpice (216005918)	1 128
60	Silly-Tillard (216006114)	462
60	Thury-sous-Clermont (216006296)	684
60	Uilly-Saint-Georges (216006429)	1 942
60	Villers-Saint-Sépulcre (216006767)	1 025

60	Villers-sous-Saint-Leu (216006775)	2 360
----	------------------------------------	-------

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif <i>Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, limité aux opérations reprises à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 6 mai 1996, comprenant : 1/ La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages. Pour les installations nouvelles ou réhabilitées, cette dernière vérification peut être effectuée avant remblaiement ; 2/ La vérification périodique de leur bon fonctionnement qui porte au moins sur les points suivants : Vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité ; Vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ; Vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux. Dans le cas d'un rejet en milieu hydraulique superficiel, un contrôle de la qualité des rejets peut être effectué. Des contrôles peuvent en outre être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage (odeurs, rejets anormaux); 3/ Dans les cas où la commune n'a pas décidé la prise en charge de leur entretien : La vérification de la réalisation périodique des vidanges ; Dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique de l'entretien des dispositifs de dégraissage. entretien, réhabilitation, traitement des matières de vidanges des systèmes d'assainissement non collectif</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des ordures ménagères</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>L'exercice de cette compétence pourra se traduire au travers de la cellule d'animation du contrat territorial de l'eau pour : Assurer la promotion du contrat territorial ; Présenter les programmes annuels des travaux destinés à l'engagement financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie et des autres co-financeurs et assister les maîtres d'ouvrage pour la constitution des dossiers de demande d'aide ; Suivre l'avancement de programme (tenir à jour les tableaux de bord de suivi des indicateurs d'action et d'effet ainsi que de la gestion des ouvrages) ; Rédiger le rapport d'activité de la cellule d'animation ; Organiser et assurer le secrétariat du comité de pilotage. Des actions complémentaires au contrat territorial de l'eau pourront être menées : Etudes de suivi qualitatif des eaux sur le territoire du contrat ; Etudes permettant d'initier ou de développer des actions d'intérêt communautaire compatible avec le contrat d'objectif territorial. Protection et mise en valeur de l'environnement/</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Action sociale : Elaboration de contrats enfance et temps libre ainsi que tous autres contrats de même nature qu'y si substitueraient et mise en œuvre des actions contenues dans ses contrats, qui concernent plusieurs communes : Halte garderie itinérante ; Relais assistantes maternelles ; Prise en charge du transport dans les limites fixées par l'assemblée délibérante appliquée : au transport sur les mois de juillet et août, favorisant l'accès à des centres de loisirs de regroupement, permettant ainsi le désenclavement de certaines communes ; au transport pour activités et pour activités inter-centres, des centres de loisirs et activités jeunes.</i>
Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'une commune ou d'une agglomération de communes et soutien aux activités commerciales

*compétence, la communauté de communes pourra avoir recours à la procédure de « zone d'aménagement concerté »)*

*L'intérêt communautaire des zones d'activités existantes et futures est défini par cumul de l'ensemble des critères suivants :*

- proximité pôle économique du Pays de Thelle (Noailles, Sainte Geneviève, Neuilly en Thelle, Chambly, Angy, Balagny sur Thérain),*
- proximité axe viaire important (A16, RN1, D12, D44, D137, D929, D125),*
- surface minimum 10 hectares,*
- existence de surface disponible sur la zone*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

*Construction, entretien et fonctionnement de piscines, Construction, entretien et gestion des équipements sportifs liés aux collèges. Contribution légale aux investissements relatifs à la rénovation des collèges.*

- Lycées et collèges

*Contribution légale aux investissements relatifs à la rénovation des collèges.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Développement culturel Aide à l'organisation et à la gestion des bibliothèques communales ; Organisation d'expositions itinérantes ; Réalisation d'un guide touristique de la nouvelle Communauté, en collaboration avec nos partenaires ; Appui des structures culturelles existantes ou à venir en terme de communication et d'emploi.*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Elaboration, suivi, modification et révision d'un schéma de cohérence territoriale*

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*ZAC : cette procédure pourra être mise en oeuvre pour les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.*

- Constitution de réserves foncières

*nécessaires aux projets et compétences communautaires.*

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

*Étude et mise en oeuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics et privés. Mise en place d'un service de transports collectifs à la demande par délégation de compétence conclue avec une autorité organisatrice de transport de premier rang. Organisation de la mobilité. Déploiement bornes électriques écomobilités.*

- Etudes et programmation

*toute action de promotion, de communication et d'information à caractère intercommunal qui s'avèrerait justifiée et bénéfique à la population et aux entreprises du Pays de Thelle, notamment par l'adhésion au réseau des missions locales apportant ainsi une offre de service en direction des entreprises et contribuant par ailleurs à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire. Elaboration du projet de territoire. Développement de partenariats avec les EPCI de l'Oise tels que la mutualisation des achats. Etude et mise en oeuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics et privés. Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, développement et aménagement du territoire. Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Assitance à maîtrise d'ouvrage pour les communes qui en font la demande en matière d'élaboration, de révision et de modifications des documents locaux de planification.*

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Création, aménagement de la voirie d'intérêt communautaire Voie communale respectant à la fois les 3 conditions suivantes : Voie communale reliant une commune à une autre commune ou à un axe de classement supérieur (route départementale ou nationale) ; Voie permettant la réalisation d'au moins trois motifs de déplacement parmi les quatre suivants : travail, services, commerces et éducation ; Voie supportant un trafic moyen supérieur à 400 véhicules par jour.*

*- Totalité des services (construction, réfection et entretien courant hors fauchage et hors service d'hiver) Porte sur les chaussées et la signalisation horizontale et verticale ; S'applique à la seule partie des voies d'intérêt communautaire situées hors des zones d'habitation (c'est à dire l'axe de liaison et non la desserte communale). Etudes et soutien aux opérations communales.*

Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Soutien au développement du tourisme</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Elaboration d'un programme local de l'habitat (PLH)</i>
- Politique du logement non social <i>politique du logement et cadre de vie Logement : Soutien aux opérations communales de toute nature dans le domaine du logement, notamment les lotissements et le développement du locatif public et privé "Aménagement du territoire, développement du pays de Thelle :</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Intervention en matière d'amélioration de l'habitat</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Mise en oeuvre du projet de territoire</i>
- Gestion d'un centre de secours <i>Contribution au service départemental d'incendie et de secours (centre de secours transféré au SDIS)</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...) <i>Elaboration, mise en oeuvre et gestion d'un système d'information géographique (SIG). Aménagement numérique : développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'objectif d'optimiser la couverture du territoire communautaire en termes de NTIC par l'accompagnement des réseaux et opérateurs privés, la création et l'exploitation d'infrastructure et de réseaux et de services de télécommunications, communications électroniques dans les conditions fixées à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales. Aménagement numérique très haut débit.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public <i>et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	SM des transports collectifs de l'Oise (200006039)	SM ouvert	751 932
60	SITRARIVE (200080257)	SM fermé	59 634
60	SM du département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	790 265
60	SM Oise très haut débit (200038875)	SM ouvert	424 616
60	Syndicat d'énergie de l'Oise (200093094)	SM fermé	708 689
60	SMF de rattachement OPH Oise Habitat (200099653)	SM fermé	271 614
60	SM d'assainissement des Sablons (200005163)	SM fermé	45 601
95	SI d'assainissement de Persan, Beaumont et environs (200093680)	SM fermé	40 050
60	Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (200080836)	SM fermé	227 207
60	SM du bassin de l'Esches (200089340)	SM fermé	141 602

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)